



Maison de l'Europe de Paris

Synthèse de conférence

## Où en est, aujourd'hui, la Politique de Sécurité et de Défense Commune ?

Jeudi 26 septembre à la Maison de l'Europe de Paris

Depuis le Traité de Lisbonne de 2009, la politique étrangère et de sécurité commune a été renforcée. En effet, ce Traité a créé la fonction de Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Parallèlement, il a conduit à une évolution majeure dans le domaine de l'action extérieure avec la création d'un service diplomatique européen : le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE).

Ces évolutions institutionnelles ont-elles permis à l'Europe de mettre en place une véritable politique de sécurité et de défense commune ? L'Europe se donne-t-elle les moyens de parler d'une seule voix à l'échelle internationale ?

Avec la participation de Pierre VIMONT, secrétaire général exécutif du Service Européen pour l'Action Extérieure.

En présence de Catherine LALUMIERE, présidente de la Maison de l'Europe de Paris.

*Pierre Vimont, diplomate, commence sa carrière en tant que premier secrétaire à l'Ambassade de Londres, pour ensuite se tourner vers les institutions européennes. Il occupe différents postes dans l'administration centrale, et devient ainsi deuxième conseiller et porte-parole à la Représentation permanente de la France à Bruxelles entre 1986 et 1990. En 1990, il est nommé directeur du cabinet d'Elisabeth Guigou, ministre déléguée aux Affaires européennes, et devient rapidement une référence française sur les questions européennes. Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne de 1999 à 2002, il revient à Paris afin de diriger le cabinet de Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères de l'époque. Il restera à la tête du cabinet successivement de Michel Barnier et de Philippe Douste-Blazy. En 2007, il devient ambassadeur de France aux Etats-Unis mais l'Europe le rappelle. Il est nommé en 2011 secrétaire général exécutif du tout*

Dans son introduction, **Catherine Lalumière** souligne que régulièrement, dans les Eurobaromètres, les citoyens européens soutiennent la politique extérieure de l'Union européenne (UE) à 70-80%. L'opinion est favorable à l'Europe de la sécurité et de la défense et estime même qu'elle devrait se développer. Pourtant, les informations en matière de **Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC)** sont rares et la communication quasi inexistante. Où en est aujourd'hui la PSDC ?



**Pierre Vimont** répond à cette question en trois points. Il explique, tout d'abord, quelle doit être la PSDC dans le nouveau **contexte géopolitique**. Puis, il dresse l'état des lieux des différentes actions de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense. Enfin, il commente les avancées en matière de PSDC introduites par le **Traité de Lisbonne** au sein du **Traité sur l'Union Européenne (TUE)**<sup>1</sup>.

Il est nécessaire pour l'UE de se doter d'une politique de défense et de sécurité dans l'actuel **contexte géopolitique**. En effet, les Etats-Unis de l'administration Obama se détournent de l'UE au profit du continent asiatique, lieu de concentration des nouveaux enjeux stratégiques. De cette manière, les Etats-Unis incitent l'UE à établir sa propre politique de défense et cherchent à faire de l'approche du leadership *from behind* la nouvelle norme comme nous l'a montré l'intervention en Libye menée par la France en mars 2011 sous la protection des Etats-Unis. D'autre part, le bouleversement du contexte géopolitique est dû à l'impact de la crise économique de 2008 qui a fortement amputé les budgets des Etats membres (EM) dévolus à la défense. Les EM doivent ainsi mutualiser leurs efforts pour rester compétitifs en matière de défense. Enfin, nous assistons à l'émergence de nouveaux défis comme la cybercriminalité ou le terrorisme. Ces phénomènes sont complexes car s'organisent de manière transnationale. Prenons l'exemple de la Syrie où trois niveaux géographiques se superposent : au niveau local, le combat oppose différentes communautés ; à l'échelle régionale, l'affrontement se situe entre l'Arabie Saoudite et l'Iran, sans oublier l'implication de la Turquie ; enfin, mondialement, le conflit syrien met à mal les relations entre les Etats-Unis et la Russie. A titre individuel, les EM ne peuvent pas faire face à de tels conflits. L'addition des 28 EM permet la réunion d'une expertise fiable, un apport financier non négligeable, l'assurance de la sécurité aux frontières et rend possible une médiation entre beaucoup d'Etats. En bref, l'UE favorise une mutualisation des ressources. Ainsi, l'action de l'UE devient incontournable.

L'essentiel de **l'intervention européenne** se situe sur le continent africain. L'intervention la

plus récente est l'opération Atalante en Somalie visant à lutter contre la piraterie dans laquelle l'UE soutient des opérations de formation des forces armées somaliennes. En mai 2012, la force européenne a frappé pour la première fois à terre des pirates. L'intervention au Mali en 2013 a, quant à elle, été menée par la France avec le soutien de l'UE. Contrairement à la France, l'UE ne peut pas déployer des opérations de forces rapides en 48 heures. Cependant, elle a assuré la formation des troupes maliennes et a joué un rôle important dans la surveillance des élections. Elle a ainsi fourni une aide au Mali dans son développement économique et social. L'UE reste avant tout une puissance civile. Le volet militaire restant assuré par l'OTAN.



Sur le **plan juridique**, le TUE reconnaît la PSDC, anciennement la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD). Celle-ci est régie par la règle de **l'unanimité** qui en fait une politique commune mais pas unique. Si chaque EM voit dans ce principe le moyen de garder son indépendance, il est indéniable que les conséquences d'inefficacité qui en résultent portent préjudice au processus décisionnel européen. Par exemple, l'UE cherche à favoriser la fin du conflit en Syrie. En conséquence, 26 EM ont voté l'embargo sur les armes pour les rebelles syriens. Néanmoins, au mois de mai 2013, les ministres des affaires étrangères européens ont décidé de le lever, suite à la volonté de deux EM. Le TUE introduit, par ailleurs, une dérogation à ce principe. Les mesures d'application peuvent être prises à la majorité qualifiée. Mais, ce procédé n'a pas encore été mis en œuvre. Il en est de même pour l'article 44 du TUE qui donne la possibilité aux EM de mener un projet en commun. Ainsi, il n'existe pas de réelle volonté politique de mise en

<sup>1</sup> Le Traité de Lisbonne se compose du Traité sur l'Union européenne (TUE) et du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

place de la PSDC, chaque EM voulant conserver sa souveraineté dans ce domaine.

C'est dans ce contexte qu'aura lieu le Conseil européen de décembre 2013 où la relance de l'Europe de la défense et de la sécurité est à l'ordre du jour. Quatre objectifs sont prévus d'être abordés en vue d'instaurer une Europe compétitive :

- Définir une vision de l'Europe de la sécurité et de la défense : l'action de l'UE doit-elle relever du soft ou du hard power ? Ou, doit-elle concilier les deux ?
- Définir des intérêts communs afin de pouvoir établir une stratégie globale de l'UE.
- Définir une organisation et une méthode en matière de PSDC car les procédures de Bruxelles sont très lourdes et engendrent beaucoup de retard dans les prises de décisions.
- Permettre à l'UE de se doter de moyens pour mener à bien ses différentes opérations, notamment par la relance de l'industrie militaire européenne. L'UE possède des ressources considérables mais l'intensité de l'effort est inégale entre les EM. La France et la Grande-Bretagne assurent, à elles deux, deux tiers des dépenses militaires.

Quelles sont les chances de succès de ce Conseil ?

Les difficultés sont réelles. La base industrielle et technologique de l'Europe de la sécurité et de la défense a pris beaucoup de retard. A titre d'exemple, l'essentiel des activités d'Airbus sont civiles. Seulement 12 à 13 % de ces dernières comportent un volet militaire. D'autre part, il existe un réel travail concernant les mentalités. Il faut convaincre les EM de l'intérêt de la défense européenne. Beaucoup sont réticents car voient leur défense assurée dans l'OTAN. Par ailleurs, il faut parvenir à créer une confiance en la mise en place d'une PSDC, confiance qui doit être doublée d'une crédibilité.

L'avenir de la PSDC s'établira sur du long terme, les EM n'étant pas prêts à déléguer leur souveraineté. Le manque d'information dans ce domaine résulte donc d'une volonté politique. Néanmoins, l'action de l'UE a un rayonnement mondial.

Compte rendu rédigé par Héloïse Perus



Retrouvez la Maison de l'Europe de Paris sur Internet via notre site :  
[www.paris-europe.eu](http://www.paris-europe.eu)



35-37, rue des Francs-Bourgeois F-75004 Paris  
Métro : Saint-Paul / Autobus : 29 - 69 - 76 - 96  
Tél : +33 (0)1 44 61 85 85 Fax : +33 (0)1 44 61 85 95  
[www.paris-europe.eu](http://www.paris-europe.eu) /  
[maison-europe@paris-europe.eu](mailto:maison-europe@paris-europe.eu)